

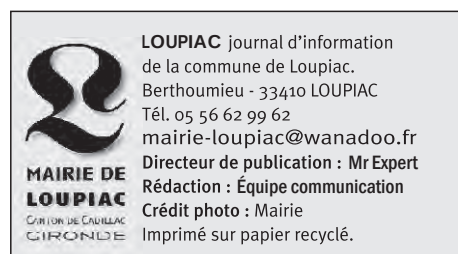
L'accueil périscolaire

Malgré le délai très bref qui nous était laissé, à la suite de la décision de la communauté de communes d'abandonner cet accueil, notre commune a pris le relais. Depuis cette rentrée, la gestion de l'accueil périscolaire est reprise par la mairie de Loupiac en maintenant des agents adaptés à ces fonctions. Ce service propose aux enfants des activités éducatives, sportives et artistiques ainsi que des temps de loisirs en dehors des heures de classe : avant ou après l'école. Plutôt qu'une simple garderie, notre commune a fait le choix d'un accueil périscolaire pour accompagner les enfants dans leur développement tout en leur offrant un cadre sécurisé et dynamique.

"Bienvenus"

Ce message est destiné aux nouveaux arrivants de notre belle commune... Notre centre communal d'actions sociales travaille sur l'élaboration d'un livret d'accueil pour vous permettre de mieux nous connaître et de prendre vos repères. Mais nous avons aussi besoin de vous... Venez vous présenter à la Mairie en attendant de partager avec vous un verre de l'amitié...

Alors à très vite.



la parole de l'opposition

LA CANTINE SCOLAIRE EN DANGER !

Que veut vraiment la mairie ? Continuer d'assurer, comme c'est le cas actuellement, un service public de qualité et de proximité, encore peu cher ? Ou déléguer la gestion de la restauration de notre école en la confiant à un organisme privé qui apportera des plats tout prêts qu'il suffira de réchauffer ?

Suite au conseil municipal du 19 septembre, M. le Maire et certains membres du Conseil municipal semblent pencher vers la seconde hypothèse.

Les raisons invoquées ne tiennent pourtant pas. Le départ de la cantinière principale peut être anticipé avec une formation des agents existants, en s'appuyant sur ce qui se fait dans d'autres communes. La cantine de Podensac, par exemple, qui vient de conserver ses deux labels « En cuisine » et « Bio engagé » pour une cuisine plus responsable et locale (article Le Républicain du 15/10/24) pourrait partager son expérience.

Le renouvellement du matériel, encore en bon état, peut être facilement budgétisé. Le budget de la caisse des écoles fin 2023, avant que le maire décide de le fusionner avec le budget principal, faisait état d'un excédent de plus de 10 000 euros. Alors que la mairie a dépensé, par exemple, 20 000 euros pour payer un architecte dont le travail n'a servi à rien, peut-on croire qu'elle ne trouverait pas d'argent pour la cantine ?

Quand on veut, on peut. Pour le bien-être des enfants de l'école, nous nous engageons à défendre une cantine de qualité qui propose des repas élaborés avec un maximum de produits bio ou locaux, réalisés sur place par des agents bien formés. Et nous comptons sur le bon sens d'une majorité de conseillers municipaux pour nous soutenir dans cette démarche.

Les élus du groupe « Unis pour Loupiac »

Contact : unispourloupiac@gmail.com

Non à la hausse du prix du ticket de cantine !

La mairie a décidé d'augmenter le prix du ticket de cantine alors que le résultat de l'exercice 2023 est largement bénéficiaire. À quoi va servir cette hausse ?

Nous demandons une traçabilité de l'argent des parents d'élèves dans le budget communal.



BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE LOUPIAC - N° 5 OCTOBRE 2024

ÉDITORIAL - Réhabilitons et densifions !

Enjeux

Le plan local d'urbanisme, désormais intercommunal, est actuellement préparé par chaque commune puis il sera arrêté par la communauté de communes. Il influence la manière dont nous vivons ensemble ; l'évolution du nombre d'habitants ; les terrains constructibles, le type de constructions, leur implantation ; leur nature, et les services : école ; commerces ; vie associative ; déplacements...

Notre équipe municipale, élue en 2023, découvre ce sujet. Ce n'est pas un simple exercice administratif. Il doit prendre en compte l'enjeu du climat, traduit dans une loi récente (2021) qui impose de préserver les espaces verts et agricoles.

Options possibles

Comme on l'a vu, la stratégie générale de ce futur plan relève de la communauté de communes. Il lui faudra choisir entre trois options :

- Soit poursuivre le développement urbain historique ; c'est-à-dire la croissance des communes situées sur les rives de la Garonne.
- Soit privilégier les quatre communes centrales : Podensac, Cérons, Cadillac et Béguey.
- Ou encore favoriser les communes autour de l'axe économique Landiras-Créon. L'urbanisme de nos communes sera donc largement influencé par le choix stratégique qui sera fait par notre communauté de communes et auquel Loupiac est associé puisque nous siégeons au conseil communautaire.

Premières orientations

Loupiac part d'une page blanche parce que, lors des années passées, notre commune n'a pas fait de l'urbanisme planifié une priorité. En 2021, l'Etat a décidé que notre vieux plan d'occupation des sols n'avait plus cours. Cela nous interdit d'accorder des permis de construire sur des espaces nouveaux tant que le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) n'est pas adopté. Plutôt que de s'en lamenter, notre équipe considère cette situation comme une opportunité.



Pourquoi ?

Parce qu'elle favorise, faute d'autres possibilités, la réhabilitation de logements inoccupés ou la transformation de bâtiments agricoles en habitations. Et cela marche. Les réhabilitations se multiplient à Pitchat, Roumaud, Pontac, le Plapa, Martillac, Berthoumieu... Ces réhabilitations redonnent vie à des constructions anciennes, totalement intégrées au style de Loupiac. A l'occasion de la préparation de notre plan d'urbanisme, nous recensons, pour notre commune, près de 70 immeubles pouvant bénéficier d'une réhabilitation. Leurs futurs habitants seraient répartis harmonieusement sur l'ensemble de nos quartiers. Puisse cet éditorial susciter l'intérêt des propriétaires concernés pour poursuivre et amplifier ce mouvement de réhabilitation. La mairie se tient à leur disposition et peut les orienter vers les possibilités d'aides financières.

Et après ?

Pour les constructions nouvelles, la loi « climat et résilience » oblige les communes à privilégier les parcelles dites en densification ; c'est-à-dire situées au cœur de zones déjà construites, en fond de jardins. Nous avons estimé qu'elles permettraient, à Loupiac, la réalisation d'une vingtaine de logements nouveaux. N'hésitez pas à venir en mairie pour consulter ces parcelles. Elles apparaissent sur un plan affiché dans le hall d'entrée. Des « Post it » sont à votre disposition pour déposer vos commentaires.

La loi climat et résilience réduisant ce qu'elle appelle l'artificialisation des sols, les constructions dites en extension deviennent l'exception. Elles concernent des parcelles situées sur des zones actuellement non construites. Concrètement, si nous sommes en mesure de réaliser, à Loupiac, 80 à 90 logements en réhabilitation et en densification, nous pourrons, en principe, en construire une quarantaine en extension. Reste à savoir ce que les autres communes prévoient et la place qu'elles occuperont dans la stratégie de développement urbain qui sera retenue par notre communauté de communes. Pour Loupiac, nous avons prévu d'implanter ces constructions nouvelles en extension sur les cinq hectares du centre bourg, qui sont actuellement libres de toute habitation.

Réponses définitives attendues pour 2025-2026. D'ici là, notre équipe organisera les échanges avec vous.

Pour l'équipe municipale, Patrick Expert, Maire de Loupiac

La taxe pour les ordures ménagères

Nouvelles modalités de paiement : Au 1er janvier 2025, Convergence Garonne transfère la compétence « Prévention et Gestion des déchets » au Semoctom.

Pour la rive droite dont Loupiac, le principal changement se fera sur la facturation. Actuellement, Convergence Garonne facture en fonction du nombre de personnes déclarées au foyer. À partir de l'année prochaine, ce système change. Nous passerons de cette redevance à la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) qui sera à payer avec la taxe foncière, ce qui signifie que les propriétaires seront les seuls à recevoir l'appel de cette taxe. Pour les locataires, leur propriétaire pourra la répercuter dans les charges des loyers.

Concrètement, la prochaine taxe TEOM sera appelée en septembre 2025. Pour les personnes qui ont déjà un échéancier ou qui souhaitent le mettre en place avec des prélèvements mensuels, il vous est possible de vous rapprocher des services fiscaux pour inclure cette nouvelle taxe dans votre échéancier de la taxe foncière. Pour les autres, vous pouvez provisionner les sommes. Tout cela afin d'éviter un appel de taxe trop important en fin d'année 2025 et ainsi lisser cette taxe.

Pour calculer votre TEOM, il est conseillé de partir sur 14% de la base fiscale de votre taxe foncière 2024 pour calculer la taxe 2025. Un exemple est proposé dans la foire aux questions (voir ci-dessous). Une foire aux questions est disponible sur le site <https://pgd.convergence-garonne.fr/mobile/141/-FAQ-TEOM.html> . De plus, elle sera accessible en mairie en version papier pour celles et ceux qui le souhaitent.

Benjamin Sac, Conseiller Municipal

Taxes foncières 2023		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2022	X %	%	%	%	X %	%	
	Taux 2023	X %	%	%	%	14 %	%	
	Adresse	RUE ROLAND GARROS						
	Base	1338				1338		
	Cotisation	X				187.32		X
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2022	X				X		
	Cotisation 2023	X				187.32		X

Ex : Taux de TEOM de 14% voté par l'intercommunalité

Ici, on applique le taux de TEOM à la base fiscale : 14% x 1 338 = 187.32€

L'entretien des espaces verts publics



Le précédent éditorial de notre bulletin municipal faisait part d'une frustration partagée :

L'entretien de nos espaces verts n'était pas à la hauteur de nos attentes. Il constituait ce que nous appelions « un caillou dans notre chaussure ». Fin août, Mickaël Bosque, l'un des trois employés municipaux affecté à ce domaine a rejoint une autre commune où il a pu obtenir un travail à temps plein. Nous avons décidé de ne pas le remplacer et avons confié à une entreprise spécialisée le soin de faucher les bords de nos routes goudronnées, les fossés et les talus. Elle est intervenue dès cet automne et réalisera deux passages annuels : à l'automne et au printemps. Entretemps, nos deux agents municipaux, Sébastien Aucoin et Jonathan Nouaille seront chargés, entre autres

tâches qui leur incombent, de l'entretien des banquettes (bords des routes). Cela permettra un fauchage raisonné, favorable à la biodiversité. Enfin, nous allons vendre le plus gros de nos deux tracteurs, devenu inutile, et acquérir une désherbeuse à batteries qui compensera l'interdiction des herbicides et améliorera la propreté des bordures.

Les chutes d'arbres

Alertée par la chute de deux arbres situés sur le parc de l'école et de la mairie, survenue à seulement quatre mois d'intervalle, l'équipe municipale a fait appel à l'expertise de l'office national des forêts. Il est intervenu le 7 octobre dernier et a analysé non seulement le chêne et le pin abattus mais aussi une cinquantaine d'arbres situés dans ce parc et sur d'autres espaces publics.



Cette expertise montre :

- Que le chêne qui s'est abattu le 8 avril avait ses racines attaquées, de longue date, par des champignons. Sa chute s'est produite au moment du fort coup de vent survenu ce même jour. Elle était imprévisible ;
- Que la chute du pin, qui a eu lieu le 31 août dernier, est la conséquence d'un élagage inadéquat, réalisé voici quelques années. Il a laissé des champignons proliférer de la base des branches hautes coupées puis vers son tronc. Il s'est abattu de lui-même, un jour sans vent.
- Que l'état de nos cinquante plus grands arbres analysés n'inspire pas d'inquiétude.

Les arbres abattus vont pouvoir être débités et, ensuite, le parc rouvrira totalement au public.

Les réunions de quartiers

Nous avons cherché la proximité avec les Loupiacais en désignant des élus de quartier . Les rencontres de quartiers, complémentaires ,sont un succès. Elles se déroulent dans l'écoute réciproque et la liberté de parole. Elles permettent à chacun de faire connaître son point de vue et de dialoguer directement avec le maire et son équipe. Nous terminons cet automne, le tour complet de notre commune. Les Loupiacais attendent de pied ferme les rencontres 2025, car nous nous engageons à rendre compte des actions suggérées lors de ces réunions.